



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 24 JUIN 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal - M Le Nagard

Assiste :

Excusés : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)
Mme Bastos

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 19 06 24

Pris note de votre feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre de VAUREAL FCM - plateau du 25 05 24

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 19 06 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence de vos joueurs U9 sur centre de ROISSY US – plateau du 25 05 24. Comme précisé lors de la réunion de rentrée, les feuilles de présence sont à déposer dans FAL par le club visiteur dès le 1^{er} appel en cas de défaillance du club recevant. Ce dernier sera amendé de même que les clubs visiteurs si la commission ne réceptionne pas les feuilles de présence après le 2^{ème} appel dans le PV de la commission.

ES HERBLAY : Mail du 19 06 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du plateau du 25 05 24

JOUY FC : Mail du 21 06 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du plateau du 25 05 24

ENTENTE SSG : Mail du 24 06 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8 du plateau du 01 06 24

CRITERIUM AVENIR

Les formulaires d'engagement en ligne (Google Form) concernant les critères Avenir U10 & U11 – U12 & U13 seront envoyés via la messagerie officielle des clubs au cours de la semaine du 24 au 28 06 2024.

Les clubs devront renvoyer les formulaires dûment complétés, au secrétariat du DVOF au plus tard le Vendredi 12 Juillet 2024 à 16 heures.

ENGAGEMENT FOOT ANIMATION SAISON 2024 / 2025

Les formulaires d'engagement en ligne (Google Form) concernant l'engagement des équipes U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 et U12/U13 seront envoyés via la messagerie officielle des clubs fin août 2024.

Les clubs devront renvoyer les formulaires dûment complétés, au secrétariat du DVOF au plus tard le Mercredi 11 Septembre 2024 à 16 heures dernier délai, afin de préparer les différents groupes pour les critères et les plateaux.



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 du 01 06 24

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 1 du plateau du 01 06 24 à ERAGNY FC

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau du 01 06 24 à BRUYERES BERNES USM ainsi que la feuille de présence des joueurs du club de l'ENTENTE BEAUMONT MOURS

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau du 01 06 24 à BRUYERES BERNES USM

GROSLAY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 9 du plateau du 01 06 24 à GONESSE RC

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 du plateau du 01 06 24 à MARCOUVILLE CITY CPA

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 14 du plateau du 01 06 24 à MONTIGNY FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 du plateau du 01 06 24 à MONTMORENCY FC ainsi que la feuille de présence des clubs de SARCELLES AAS & SOISY AM FC

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 15 du plateau du 01 06 24 à MONTMORENCY FC

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative du centre n° 16 du plateau du 01 06 24 à PUISEUX LOUVRES FC

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau du 01 06 24 à ST BRICE FC

ST LEU FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 du plateau du 01 06 24 à ST BRICE FC

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 19 du plateau du 01 06 24 à ST OUEN AS ainsi que la feuille de présence du club de BEZONS USO

BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 19 du plateau du 01 06 24 à ST OUEN AS

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 19 du plateau du 01 06 24 à VEMARS ST WITZ FC

PLATEAU U9 du 01 06 24

GONESSE RC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 01 06 24 à ARNOUVILLE FAS

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 2 du plateau du 01 06 24 à ARNOUVILLE FAS

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau du 01 06 24 à GOUSSAINVILLE FC



COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 01 06 24 à JOUY FC

VALLEE DU SAUSSERON : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau du 01 06 24 à JOUY FC

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 du plateau du 01 06 24 à MONTMAGNY FC

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 11 du plateau du 01 06 24 à PONTOISIENNE JS

OSNY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 11 du plateau du 01 06 24 à PONTOISIENNE JS

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 01 06 24 à ARGENTEUIL RC

ST LEU FC : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 01 06 24 à ARGENTEUIL RC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 15 du plateau du 01 06 24 à SURVILLIERS AVENIR

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 du plateau du 01 06 24 à VIARMES ASNIERES OL

AMENDE

FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 du plateau du 25 05 24 à COURDIMANCHE AS

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 14 du plateau du 25 05 24 à JOUY FC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 15 du plateau du 25 05 24 à MAGNY FC

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC ainsi que la feuille de présence du club de MARCOUVILLE CITY CPA & GARGES FCM

Amende : 30€ x 2 = 60€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 18 du plateau du 25 05 24 à MONTMORENCY FC

Amende : 30€



MONTSOULT BAILLET US : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US ainsi que les feuilles de présence des clubs de CHAUMONTEL LUZARCHES AS & BELLOY ST MARTIN ASC

Amende : 30€ x 2 = 60€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 du plateau du 25 05 24 à MONTSOULT BAILLET US

Amende : 30€

MENUCOURT AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau du 25 05 24 à OSNY FC

Amende : 30€

PIERRELAYE FC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 21 du plateau du 25 05 24 à PIERRELAYE FC ainsi que la feuille de présence du club de ES HERBLAY

Amende : 30€ x 2 = 60€

BEZONS USO : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 22 du plateau du 25 05 24 à ARGENTEUIL RC

Amende : 30€

THILLAY ESM : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 25 du plateau du 25 05 24 au THILLAY ESM

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du centre n° 28 du plateau du 25 05 24 à VAUREAL FCM ainsi que les feuilles de présence des clubs de AUVERES ENNERY FC & JOUY FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

ARGENTEUIL FC : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 28174795 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre DEUIL ENGHIEU FC 2

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non transmission après 2 relances de feuille de match n° 28174832 – critérium U13 3^{ème} phase du 08 06 24 contre GONESSE RC 3

Amende : 30€

BELLOY ST MARTIN ACS : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U9 du 01 06 24 à ROISSY US

Amende : 50€

PERSAN US : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U9 du 01 06 24 à ROISSY US

Amende : 50€

Prochaine Réunion Sur Convocation
La commission Foot Animation vous souhaite de bonnes vacances